

# COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois mai, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

**Etaient présents :**

Madame Valérie GAUTIER, Gervais BUGEL, Marie-Ange OHEIX, Flavie BIGET, Ludovic ORAIN, Françoise VERCHERE Gaëtane LE SAUSSE, Laurent LOQUET, Jean-Marc PLISSONNEAU, Arnaud GUICHON.

**Etaient absents et excusés** Jean-Michel SYLVESTRE qui a donné pouvoir à Valérie GAUTIER, Emmanuelle DUCHESNES a donné pouvoir à Flavie BIGET, Laurent THEBAUD

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte.

**- Désignation d'un secrétaire de séance**

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Marie-Ange OHEIX en qualité de secrétaire de séance.

**-Approbation du compte rendu du 01/04/2019.**

**1)-Travaux de voirie-Chemin communal**

Un chemin communal se situant sur la route de Notre Dame de Grace (soit 825m<sup>2</sup>) sera prochainement nettoyé pour permettre aux riverains de l'utiliser à nouveau.

Une consultation a été réalisée et le coût de cette installation évaluée à 9 032.50 € HT.

Le conseil municipal, décide de retenir l'offre de l'entreprise LANDAIS André, 44 130 Saint-Omer de Blain pour le nettoyage du dit chemin et d'autoriser Madame le maire à signer tous les documents nécessaires.

**2) -Révision des tarifs des loyers au Bois Joli**

Conformément à la convention N° 44/2001/06/97.535/3/000000/014 s'appliquant à 2 logements locatifs sociaux de Type II et 3 de Type III situés 21 Résidence du Bois Joli, article 8 fixant les modalités de révision des loyers, Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le coût locatif au M<sup>2</sup> de surface utile, à savoir : à compter du 1er Juillet 2019 pour un loyer maximum calculé en fonction de la variation du nouvel indice de référence des loyers du 4ème trimestre 2018 publié par l'I.N.S.E.E : 1.74%

Soit le m<sup>2</sup> de 5.61 € pour chaque Type II

Selon la surface habitable, les prix proposés pour chaque appartement s'élèvent à :

- logement 1 292.28 €/mois
- logement 2 275.28 €/mois

La commune percevra des loyers accessoires de 45.55€/mois pour chaque garage et 8.79 €/mois pour le jardin.

Soit le m<sup>2</sup> de 7.35€ pour les Types III logements 3 et 4 et 6.76 m<sup>2</sup> pour le logement 5.

Selon la surface habitable, les prix proposés pour chaque appartement s'élèvent à :

- logement 3 509.61 €/mois
- logement 4 515.60 €/mois
- logement 5 460.82€/mois

La commune percevra des loyers accessoires de 53.68€/mois pour chaque garage et 10.47 €/mois pour le jardin.

Le conseil décide d'approuver cette évolution des tarifs +1.74%, comme ci-dessus indiquée.

### **3)- Marché de travaux d'aménagement des abords de la chapelle de planté**

Madame le maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 25/06/2018 par laquelle l'assemblée avait approuvée la réalisation des travaux d'aménagement des abords de la chapelle de planté Tranches 1 et 2.

La mission de maîtrise d'œuvre avait été confiée à CAMPO atelier de paysage, représenté par Mr Matthieu Picot. Une consultation a été réalisée le 23/04/19 selon la procédure adaptée, pour 3 lots : VRD, Maçonnerie et Espaces verts.

Suite à l'ouverture des plis et l'analyse des offres par l'architecte, La commission déclare l'appel d'offre infructueux puisque les offres déposées dépassent de façon excessive l'estimation de l'enveloppe budgétaire.

Le conseil municipal approuve les remarques de la commission d'appel d'offres et autorise le Maire à réaliser une nouvelle consultation en réduisant le marché à un lot unique.

xxxxxx

-Suite à cette information sur les travaux d'aménagement engagés autour de la chapelle de planté, Madame le maire donne connaissance des courriers reçus début mai, décrivant notamment les enjeux floristiques du site de la Chapelle de Planté et la préoccupation dégagée face à l'effondrement de la biodiversité, perturbée par des travaux effectués de creusement du petit étang et le parking goudronné, mettant en garde la collectivité dans la gestion de ces espaces où existent encore des espèces protégées. La mise en valeur du site réussie devra préserver ce patrimoine naturel.

Madame le maire propose de faire joindre aux élus de l'assemblée l'écrit réalisé par l'association Bretagne Vivante pour en prendre connaissance

### **4) Questions diverses :**

-Mme OHEIX informe des conclusions de la dernière commission restauration scolaire :

Sur cette année 2019, il n'y aura pas d'augmentation des tarifs du repas, malgré une hausse significative des tarifs de prestations du fournisseur de 2.95%.

A partir de novembre prochain, les repas seront composés d'un menu bio végétarien par semaine (actuellement, nous avons un menu végétarien par mois).

La loi EGALIM du 30/10/2019, doit faire évoluer la composition de nos menus en restauration collective et aussi les contenants et ustensiles de cuisine : Au 01/01/2022, les repas servis devront comprendre au moins 50% d'approvisionnements sous signe de qualité et/ou durables.

La collectivité souhaite faire des achats de bols afin de remettre la soupe dans les menus.

-Mme OHEIX donne également connaissance des choix de la commission des salles municipales :

Modification du règlement : Il sera rajouté pour la négligence des horaires de remise des clés, après salle nettoyée, et la négligence d'extinction des lumières, une pénalité due de 50€.

Gratuité de la salle polyvalente pour les festivités des associations scolaires, (amicale et Ogec).Le conseil municipal demande l'encadrement de cette gratuité dans la limite de 2 gratuités par an.

-Tonte des pelouses : Des incivilités ont été constatées chez certains particuliers qui balancent leur tonte sur les terrains agricoles de leurs voisins.

xxxxxx